

# Commune de GRAS

## 2, Place de la Mairie 07700 GRAS

### Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 Février 2022

---

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Vincent sur la commune de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 15 Février 2022.

Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CHENIVESSE Nadine, CROIZIER Jean Paul, FERRY Nicole, GRELLET Joël, MALIGE Dominique, PLAT Jean-Pierre, REYNAUD Georges, SUBLIME Christiane, VALETTE Catherine

Absents :

CORNILLE Laurent, JEUILLY Stéphanie, MICHEL Frédéric (Excusés)  
PUAUX Adeline a donné procuration à CHAUTARD Olivier  
PARRE Marianne a donné procuration à GRELLET Joël

Mme FERRY Nicole a été désignée secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12

**Vote :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

---

- **Délibération n° 2022-01**  
**Adhésion à l'association des Communes Forestières de l'Ardèche**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 consolidée relative au contrat d'association,

Vu les statuts de l'association des communes forestières de l'Ardèche,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que cette association a vocation à regrouper toutes les collectivités territoriales du département de l'Ardèche ou leurs groupements, propriétaires ou non de forêts,

Considérant que cette association a notamment pour objet de représenter ses membres auprès de l'ensemble des instances traitant des questions forêt bois, et dispose de larges missions d'études, de centralisation de moyens et d'information et promotion en la matière,

Considérant que la commune de Gras comprend une superficie boisée de 156 hectares et est propriétaire de 156 hectares de forêts,

Considérant que l'adhésion de la commune de Gras à cette association présente un intérêt communal,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver l'adhésion de la commune de gras à l'association des communes forestières de l'Ardèche,

**DESIGNE** M. CHAUTARD Olivier (3<sup>ème</sup> adjoint) comme représentant de la commune à l'association, et M. CROIZIER Jean Paul (Maire) comme représentant suppléant,

**AUTORISE** M. CHAUTARD Olivier ou à défaut son suppléant à signer tous actes relatifs à cette décision.

- **Délibération n° 2022-02**  
**Aire de Jeux / Choix du mobilier urbain**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'acquérir du mobilier urbain pour équiper la nouvelle aire de jeux (située Rue de l'Ecole) afin de la rendre fonctionnelle.

L'entreprise Ardèche Signalisation a fait parvenir plusieurs devis différents avec plusieurs modèles de tables, bancs et poubelles.

Après, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de sélectionner :
  - Une table (modèle Séville) Réf 209 468
  - Un banc (modèle Modo) Réf 24240
  - Une Corbeille (modèle Vigo) Réf 27650
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants au mobilier urbain listé ci-dessus.
- **Délibération n° 2022-03**  
**Maintenance annuelle du site Web de la Commune Année 2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a reçu le devis de l'entreprise CGWEB, représentée par M. GAVACHE Corentin, relatif à la maintenance annuelle du site web de la mairie pour l'année 2022.

Après, en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Accepter la proposition de devis n°2022-01 de CGWEB pour l'année 2022.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour l'année 2022.
- **Délibération n° 2022-04**  
**Attribution Subvention Tour Féminin de l'Ardèche**

Considérant :

- Que l'association Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise souhaite organiser une étape du 20<sup>ème</sup> tour cycliste féminin international de l'Ardèche (TCFIA) entre le 06 et le 12 septembre 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes DRAGA ;
- Que l'association Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise certifie sur l'honneur que la totalité de la subvention versée sera utilisée pour l'organisation de la manifestation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € à l'Association Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise pour l'organisation d'une étape du 20<sup>ème</sup> tour cycliste féminin international de l'Ardèche (TCFIA) entre le 06 et le 12 Septembre 2022.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.
- **Délibération n° 2022-05**  
**Budget Principal – Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

Monsieur le Maire les montants budgétisés en 2021 :

Dépenses d'Investissement	Montants Budgétisés en 2021
D 21 – 2151 Réseaux de voirie	517 700,00€
D 21 – 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10 100,00€
D 21 – 2188 Autres immobilisations corporelles	52 112,05€
<b>Total Chapitre 21 Immobilisations Corporelles</b>	<b>579 912,05€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des montants budgétisés en 2021, soit les montants suivants :

Dépenses d'Investissement	Montants Budgétisés en 2021	Montants autorisés en 2022
D 21 – 2151 Réseaux de voirie	517 700,00€	129 425,00€
D 21 – 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10 100,00€	2 525,00€
D 21 – 2188 Autres immobilisations corporelles	52 112,05€	13 028,00€
<b>Total Chapitre 21 Immobilisations Corporelles</b>	<b>579 912,05€</b>	<b>144 978,00€</b>

#### Divers :

- **Renfort Administratif :** Mme GLEYSE effectuera une matinée par semaine de secrétariat.
- **Aire de jeux :** Contacter le bureau de contrôle.
- **Journée du 08 Mai : Un jour Un Cirque :** Spectacle organisé par La Cascade à 16h00 sur la place du village (Parking du haut).
- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :** Réunion fixée Mercredi 09 Mars à 18h30.
- **Urbanisme :** Réunion publique PADD du PLUI-H Mardi 1<sup>er</sup> Mars 2022 à 18h00 à la salle polyvalente de St Vincent
- **Bulletin Communal :** Mme PUAUX se charge de centraliser les informations et articles à paraître.
- **Marché du plateau :** Dimanche 20 Mars à BIDON – Dimanche 27 Mars à Gras - Village

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h00